

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-
JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue mardi, 3 septembre 2019, à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

*Sont présents : Monsieur Daniel Paré, maire suppléant
Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard*

Est absent, M. Guy Roy, maire.

La directrice générale et secrétaire trésorière Marie-France Létourneau est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant fait l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue à tous et souligne l'anniversaire au mois de septembre de Sylvie Mercier, secrétaire-trésorière adjointe.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption du procès-verbal du 12 août 2019*
- 4. Suivi des dossiers - bureau*
- 5. Lecture de la correspondance*
- 6. Salle et période de questions*
- 7. Étude et adoption des comptes*
- 8. Compte-rendu des comités*
- 9. Questions diverses - garage route 112*
- 10. Levée de la séance*

2019-09-3670

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

«Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 12 août 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»

2019-09-3671

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 12 août 2019 soit accepté.

4. SUIVI DES DOSSIERS

➤ Bureau

Cet item est remis à une séance ultérieure.

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

➤ Subvention bacs brun / centre de compostage

La municipalité n'adhère pas à cette offre.

➤ **ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU QUE les villes et municipalités doivent mettre en place des mesures visant à assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne a pour mission d'assister les individus, les groupes ou les communautés qui vivent des situations d'urgence ou qui sont victimes de sinistres, en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise nécessaires pour aider et supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et municipalités lors d'un sinistre mineur ou majeur ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne a convenu d'une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux individus lors de sinistre;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne a convenu d'une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU QUE la volonté de la Municipalité de maintenir une entente avec la Croix-Rouge canadienne ;

2019-09-3672

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu unanimement, de convenir d'une entente écrite de services aux sinistrés et que la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2019-2020 : 170 \$
- 2020-2021 ; 170 \$
- 2021-2022 : 170 \$

➤ **Autorisation au maire et à la directrice générale à signer l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

2019-09-3673

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

➤ **Bilan service-incendie**

M. le maire suppléant donne lecture du bilan incendie du mois d'août 2019

➤ **RÉSOLUTION D'APPUI AU PROGRAMME QUÉBEC HAUT DÉBIT**

Attendu que les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situées dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

Attendu que le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme Québec haut débit qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du Québec;

Attendu qu'il y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme Québec haut débit qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue et ce, sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que cinq compagnies en télécommunications ont approché la MRC des Appalaches pour présenter leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC en prévision du programme Québec haut débit;

Attendu que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus souhaite appuyer plus particulièrement la compagnie Sogetel puisque son projet correspond aux besoins et aux attentes de la MRC en matière de déploiement de la fibre optique, mais aussi parce que :

- *Sogetel est déjà présent dans les MRC de l'Érable, d'Arthabaska, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit;*
- *Il est également présent dans les municipalités de la Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby et la ville de Disraeli;*
- *La dorsale de transport traverse déjà le territoire d'ouest en est, soit de la municipalité d'Irlande à Adstock;*

- *Sogetel assure que la technologie déployée est la meilleure disponible soit le FTTH;*
- *Sogetel a présenté le projet le moins coûteux du fait de sa présence sur le territoire;*

2019-09-3674

En conséquence, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu unanimement :

Que *la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus appuie Sogetel dans ses démarches auprès du programme Québec haut débit afin que ce fournisseur desserve les zones non ou mal desservies par le déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) dans le cadre du projet proposé, et ce, à des coûts comparables au milieu urbain et sans frais de branchement;*

Que *la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus demande en tout respect aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel.*

6. SALLE ET PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant invite les citoyens à la période de questions.

7. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois d'août 2019:

<i>Salaire du mois d'août 2019</i>	<i>31 664,77 \$</i>
------------------------------------	---------------------

Comptes à payer août et septembre 2019

<i>C1900118 à C1900139</i>	<i>37 052,77 \$</i>
<i>P1900196 à P1900223</i>	<i>94 093,10 \$</i>
<i>L1900071 à L1900078</i>	<i>13 483,81 \$</i>

2019-09-3675

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis à chaque membre du conseil les rapports comparatifs du mois d'août 2019.

8. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

- ***Service-incendie, demande d'évaluation du terrain et du garage situé sur la route 112***

Attendu que *la municipalité d'East Broughton et la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus sont intéressés à*

vendre une partie du terrain situé sur la route 112 ainsi que du garage existant;

Attendu que nous voulons demander un prix juste et équitable au futur acheteur;

2019-09-3676

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité de demander à Madame Nancy Vachon, évaluatrice agréée d'évaluer ce dit terrain ainsi que le garage existant.

➤ ***Maison des jeunes***

Le conseiller Jason Nadeau donne un compte-rendu de la Maison des jeunes.

➤ ***Sentier des Mineurs***

Le conseiller François Paré nous donne un compte-rendu des travaux réalisés au Sentier des Mineurs et des difficultés rencontrés avec Monsieur Michel Groleau. Les membres du conseil conviennent que dès le retour de la convalescence du maire, celui-ci communiquera avec Monsieur Groleau.

➤ ***Séance Extraordinaire***

La directrice générale et secrétaire-trésorière avise les membres du conseil que nous allons devoir tenir une séance extraordinaire au cours du mois de septembre afin de déposer le rapport financier 2018. Nous devrions recevoir, d'une journée à l'autre, les chiffres de l'entente-incendie avec la municipalité d'East Broughton. Dès que ceux-ci seront déposés, la date sera confirmée pour la tenue de cette séance.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-09-3677

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

(signé)

*Daniel Paré
Maire suppléant*

(signé)

*Marie-France Létourneau
Dir, générale/secrétaire-trésorière*

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus ne dispose pas des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes # 2019-09-3672, 3675,3676